

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
VILLE D'ESTÉREL**

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue au lieu ordinaire des sessions, vendredi le 21 avril 2006 à 19h30.

Sont présents :

Son Honneur le Maire	André Nadeau
Madame la conseillère	Joëlle Berdugo Adler
Messieurs les conseillers	Jean-Jacques Desjardins Ronald Kulisek Roger Martel Lawrence Nadler Jean-Pierre Nepveu

Formant quorum.

Son Honneur le Maire souhaite la bienvenue aux citoyens présents.

ORDRE DU JOUR

- 1 Adoption de l'ordre du jour (Res. 2006-04-91)
- 2 Procès-verbaux (Res. 2006-04-92)
- 3 Correspondance (Res. 2006-04-93)
 - 3.1 Maire
 - 3.2 Directeur général
- 4 Comptes à payer et comptes payés (Res. 2006-04-94)
- 5 Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions.
- 6 Adoption de règlements
 - 6.1 Règlement numéro 2006-475 concernant le traitement des élus municipaux ainsi que le remboursement des dépenses encourues à des fins municipales (Res. 2006-04-95)
 - 6.2 Règlement numéro 2006-476 pour épurer les règlements municipaux adoptés par la ville d'Estérel antérieurement à la fusion avec la ville de Ste-Marguerite-du-Lac Masson (Res. 2006-04-96)

- 6.3 Règlement numéro 2006-483 concernant l'adhésion de la ville reconstituée d'Estérel au régime de retraite constitué par la loi sur le régime de retraite des élus municipaux (Res. 2006-04-97)
- 6.4 Règlement numéro 2006-484 pourvoyant à l'emprunt d'une somme de vingt mille sept cent soixante cinq dollars (20 765 \$) pour couvrir les frais de refinancement des règlements d'emprunts suivants : 96-376 à 96-384 et 00-451 (213 500 \$), 01-466 (437 700\$) et 99-439 Phase II (366 300 \$) (Res. 2006-04-98)
- 6.5 Règlement numéro 2006-485 relatif à l'émission de vignettes pour les embarcations motorisées et l'accès aux lacs. (Res. 2006-04-99)
- 6.6 Règlement numéro 2006-486 décrétant un emprunt de 195 000 \$ et une dépense de 195 000 \$ pour couvrir le solde des coûts de reconstitution de la ville d'Estérel et les frais incidents. (Res. 2006-04-100)
- 7 Pour rescinder la résolution numéro 2006-01-35 location d'un camion. (Res. 2006-04-101)
- 8 Octroi de contrat pour assurer la sécurité sur le territoire de la municipalité pour la période du 1 mai 2006 au 30 avril 2007. (Res. 2006-04-102)
- 9 Désignation d'un deuxième substitut du maire lors de rencontres à la MRC et à l'agglomération. (Res. 2006-04-103)
- 10 Octroi de contrat à la firme Aquatech pour le suivi des installations d'eau potable et d'eaux usées de la ville d'Estérel. (Res. 2006-04-104)
- 11 Demande à Poste Canada. (Res. 2006-04-105)
- 12 Formation de comités de sélection et octrois de mandats (Res. 2006-04-106)
- 13 Agglomération Sainte-Marguerite-Estérel (Res. 2006-04-107)
- 14 Deuxième période de questions
- 15 Varia
 - 15.1 Désignation de la personne responsable de l'émission des permis et certificats en matière d'urbanisme (Res 2006-04-108)

15.2 Déclaration du responsable d'une installation de distribution
d'eau potable
(Res 2006-04-109)

16 Dépôt de document

16.1 Lettre d'un citoyen

17 Levée de l'assemblée (Res 2006-04-110)

Résolution no : 2006-04-91

1.0 Adoption de l'ordre du jour

Proposé par : Ronald Kulisek

Appuyé par : Jean-Jacques Desjardins

IL EST RÉSOLU,

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté et de laisser l'item varia ouvert.

Résolution no : 2006-04-92

2.0 Procès-verbaux

ATTENDU que cette séance constitue la huitième de la ville reconstituée d'Estérel;

ATTENDU les deux séances tenues le 17 mars 2006 et le 2 avril 2006 et les procès-verbaux qui en résultent;

Proposé par : Roger Martel

Appuyé par : Ronald Kulisek

IL EST RÉSOLU,

D'ADOPTER les procès-verbaux de la séance régulière tenue le 17 mars 2006 et de la séance extraordinaire tenue le 2 avril 2006.

Résolution no : 2006-04-93

3.0 Correspondance du Maire et du Directeur général

ATTENDU les résumés produits de la correspondance du Maire et du Directeur général joints en annexe;

Proposé par : André Nadeau

Appuyé par : Jean-Jacques Desjardins

IL EST RÉSOLU,

D'ADOPTER la correspondance du Maire et du Directeur Général pour le mois d'avril 2006.

Résolution no : 2006-04-94

4.0 Comptes à payer et comptes payés

ATTENDU la liste des comptes à payer et des comptes payés jointe en annexe;

Proposé par : Roger Martel

Appuyé par : Jean-Pierre Nepveu

IL EST RÉSOLU,

D'ADOPTER les comptes d'avril 2006 au montant de 148 011,88 \$

5.0 Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions.

Résolution no : 2006-04-95

6.1 Adoption du règlement numéro 2006-475 concernant le traitement des élus municipaux ainsi que le remboursement des dépenses encourues à des fins municipales.

ATTENDU le règlement joint en annexe;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance régulière du 27 janvier 2006;

ATTENDU qu'un avis public, indiquant la date, le lieu et l'heure de la séance d'adoption du règlement, a été donné le 8 mars 2006;

Proposé par : Roger Martel
Appuyé par : Ronald Kulisek

IL EST RÉSOLU,

D'ADOPTER Le règlement numéro 2006-475

Résolution no : 2006-04-96

6.2 Adoption du règlement numéro 2006-476 pour épurer les règlements municipaux adoptés par la ville d'Estérel antérieurement à la fusion avec la municipalité de Sainte-Marguerite-du-Lac Masson.

ATTENDU le règlement joint en annexe;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance régulière du 27 janvier 2006;

Proposé par : Jean-Jacques Desjardins
Appuyé par : Jean-Pierre Nepveu

IL EST RÉSOLU,

D'ADOPTER Le règlement numéro 2006-476

Résolution no : 2006-04-97

6.3 Adoption du règlement numéro 2006-483 concernant l'adhésion de la ville reconstituée d'Estérel au régime de retraite constitué par la Loi sur les Régimes de retraite des élus municipaux.

ATTENDU le règlement joint en annexe;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance régulière du 17 mars 2006;

Proposé par : Jean-Jacques Desjardins

Appuyé par : Joëlle Berdugo Adler

IL EST RÉSOLU,

D'ADOPTER Le règlement numéro 2006-483

Résolution no : 2006-04-98

6.4 Adoption du règlement numéro 2006-484 pourvoyant à l'emprunt d'une somme de vingt mille sept cent soixante-cinq dollars (20 765 \$) pour couvrir les frais de refinancement des règlements d'emprunt suivants : 96-376 à 96-384 et 00-451 (213 500 \$) 01-466 (437 700 \$) et 99-439 Phase II (366 300 \$).

ATTENDU le règlement joint en annexe;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance régulière du 17 mars 2006;

Proposé par : Jean-Pierre Nepveu

Appuyé par : Joëlle Berdugo Adler

IL EST RÉSOLU,

D'ADOPTER Le règlement numéro 2006-484

Résolution no : 2006-04-99

6.5 Adoption du règlement numéro 2006-485 relatif à l'émission de vignettes pour les embarcations motorisées et l'accès aux lacs

ATTENDU le règlement joint en annexe;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance régulière du 17 mars 2006;

Proposé par : Jean-Jacques Desjardins

Appuyé par : Ronald Kulisek

IL EST RÉSOLU,

D'ADOPTER Le règlement numéro 2006-485

Résolution no : 2006-04-100

6.6 Adoption du règlement numéro 2006-486 décrétant un emprunt de 195 000 \$ et une dépense de 195 000 \$ pour couvrir le solde des coûts de reconstitution de la ville d'Estérel et les frais incidents

ATTENDU le règlement joint en annexe;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance régulière du 2 avril 2006;

Proposé par : Roger Martel

Appuyé par : Lawrence Nadler

IL EST RÉSOLU,

D'ADOPTER Le règlement numéro 2006-486

Résolution no : 2006-04-101

7.0 Pour rescinder la résolution numéro 2006-01-35
location d'un camion

ATTENDU que la ville n'entend pas donner suite à cette résolution;

Proposé par : Ronald Kulisek
Appuyé par : Jean-Pierre Nepveu

IL EST RÉSOLU,

DE RESCINDER la résolution numéro 2006-01-35 intitulée location d'un camion.

Résolution no : 2006-04-102

8.0 Octroi de contrat pour assurer la sécurité sur le
territoire de la municipalité pour la période du 1 mai
2006 au 30 avril 2007.

ATTENDU que la ville est allée en appel d'offres auprès de quatre fournisseurs;

ATTENDU les soumissions reçues;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection composé de messieurs André Nadeau, Roger Martel et Frédéric Prescott quant au choix de la firme;

Proposé par : Roger Martel
Appuyé par : Jean-Jacques Desjardins

IL EST RÉSOLU,

D'OCTROYER le contrat d'assurer la sécurité sur le territoire de la municipalité pour la période du 1 mai 2006 au 30 avril 2007 à la firme «Sécurité des Deux-Rives» pour la somme de 71 632,04 \$.

Résolution no : 2006-04-103

9.0 Désignation d'un deuxième substitut du maire lors de rencontres à la MRC et à l'Agglomération.

ATTENDU l'importance d'être représenté lors de ces rencontres;

Proposé par : André Nadeau

Appuyé par : Jean-Pierre Nepveu

IL EST RÉSOLU,

D'AUTORISER le maire à désigner un représentant, parmi les autres membres du conseil, pour participer aux réunions de la MRC ou de l'Agglomération advenant l'impossibilité du substitut d'office de participer à une réunion.

Résolution no : 2006-04-104

10.0 Octroi de contrat à la firme Aquatech pour le suivi des installations d'eau potable et d'eaux usées de la ville d'Estérel.

ATTENDU que la ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson a refusé de poursuivre ces tâches professionnelles suite à la défusion;

ATTENDU que la firme Aquatech possède un bureau local à Sainte-Adèle;

ATTENDU que l'offre de la firme Aquatech est inférieure à 25 000 \$;

Proposé par : Roger Martel

Appuyé par : Jean-Jacques Desjardins

IL EST RÉSOLU,

D'OCTROYER le contrat pour le suivi de nos installations d'eau potable et d'eaux usées à la firme Aquatech pour une période de 12 mois au prix de 21 525 \$ plus taxes.

Résolution no : 2006-04-105

11.0 Demande à Poste Canada

ATTENDU que la ville d'Estérel existe officiellement depuis le 1 janvier 2006;

ATTENDU que le nom **Estérel** a été officialisé par la Commission de toponymie lors de sa réunion tenue le 13 janvier 2006;

Proposé par : André Nadeau
Appuyé par : Ronald Kulisek

IL EST RÉSOLU,

DE DEMANDER à Poste Canada d'effectuer les changements requis afin que le nom de **ville d'Estérel** figure dans l'adresse civique de nos citoyens.

DE LEUR TRANSMETTRE la liste des nouvelles adresses pour chacune des résidences du territoire.

Résolution no : 2006-04-106

12.0 Formation de comités de sélection et octroi de mandats

ATTENDU que la ville d'Estérel est à la recherche de deux candidats pour occuper les postes de: Adjoint au directeur général et Inspecteur municipal;

ATTENDU la nécessité de former deux comités de sélection pour rencontrer les personnes ayant posé leur candidature;

Proposé par : Joëlle Berdugo Adler
Appuyé par : Lawrence Nadler

IL EST RÉSOLU,

DE FORMER un comité de sélection, pour le choix de l'adjoint au directeur général, composé des personnes suivantes: André Nadeau, Jean-Pierre Nepveu et Frédéric Prescott.

DE FORMER un comité de sélection, pour le choix de l'inspecteur municipal, composé des personnes suivantes: Ronald Kulisek, Roger Martel et Frédéric Prescott.

D'OCTROYER le mandat à ces personnes de rencontrer les candidats et de sélectionner les deux personnes à retenir;

Résolution no : 2006-04-107

13.0 Séance ordinaire du 24 avril 2006 de l'agglomération Sainte Marguerite Estérel

ATTENDU l'article 61 du projet de loi 75 qui se lit comme suit :

Lors d'une séance du conseil de toute municipalité liée, le maire :

1° informe le conseil des sujets qui doivent faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération;

2° expose la position qu'il entend prendre sur tout sujets visés au paragraphe 1°, discute de celle-ci avec les autres membres présents et propose l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

3° fait rapport des décisions prises par le conseil d'agglomération lors d'une séance précédente.

ATTENDU qu'une séance régulière du conseil d'agglomération aura lieu le 24 avril 2006;

Proposé par : André Nadeau

Appuyé par : Joëlle Berdugo Adler

IL EST RÉSOLU,

DE RETENIR les orientations suivantes pour les points inscrits à l'ordre du jour de cette séance:

A. Généralités

1. Procès verbaux

Le conseil de ville d'Estérel est favorable à l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 27 mars 2006.

B. Administration et finances

2. Revenus et dépenses

Le conseil de ville d'Estérel est en accord avec l'état des revenus et dépenses. Néanmoins, s'il contient des dépenses auxquelles il s'est opposé, cet accord ne modifie en rien sa décision préalable.

3. Avis de motion règlement AG-007-2006

Le conseil de ville d'Estérel analysera le projet de règlement et se prononcera, à ce moment, sur ce sujet.

4. Rémunération des membres du conseil

Le conseil de ville d'Estérel souhaite que le maire s'abstienne sur tout ce qui concerne le règlement AG-002-2006 pourvoyant à la rémunération des membres du conseil d'agglomération.

5. Arrérages de taxes

Le conseil de ville d'Estérel souhaite que la procédure de vente pour non paiement des taxes soit utilisée afin d'éviter les coûts inhérents à un processus de collection.

6. Office municipal d'Habitation (OMH)

Le conseil de ville d'Estérel est favorable au versement de la contribution de l'Agglomération.

7. Assemblée générale du CLD

Le conseil de ville d'Estérel est d'accord pour qu'un représentant de la ville centre et un représentant de la ville reconstituée soient mandatés pour assister à l'assemblée générale du CLD.

8. Frais de fonction de M. Denis Lemay

Le conseil de ville d'Estérel estime qu'il appartient à la ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson d'assumer ces frais étant donné qu'il participe déjà à 50% du salaire du directeur général et qu'il a déjà mentionné que cette proportion était déjà trop élevée.

C. Sécurité publique

10. Rapport

Le conseil de ville d'Estérel est en accord avec cette décision.

11. Formation des pompiers

Le conseil de ville d'Estérel est en accord avec cette décision.

12. Congrès de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec

Le conseil de ville d'Estérel est en accord avec cette décision.

13. Ouverture et affichage du poste de directeur

Le conseil de ville d'Estérel est en accord avec cette décision.

D. Réseau artériel et Hygiène du milieu

14. Contrat de cueillette, transport et disposition des matières recyclables – Secteur Estérel

Le conseil de ville d'Estérel est en accord avec cette décision.

E. Affaires nouvelles

15. À déterminer

14.0 Deuxième période de questions.

Résolution no : 2006-04-108

15.1 Désignation de la personne responsable de l'émission des permis et certificats en matière d'urbanisme

ATTENDU la nécessité de désigner une personne responsable pour exercer cette fonction;

ATTENDU que la ville n'a pas encore procédé à l'embauche d'un officier municipal pour accomplir cette tâche;

Proposé par : Ronald Kulisek

Appuyé par : Joëlle Berdugo Adler

IL EST RÉSOLU,

DE NOMMER monsieur Roger P. Martel, planificateur urbain et régional, comme responsable de l'émission des permis et certificats en matière d'urbanisme.

Résolution no : 2006-04-109

15.2 Déclaration du responsable d'une installation de distribution.

ATTENDU qu'un avis d'infraction fut émis par madame Sophie Daigneault du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs en date du 10 avril 2006;

ATTENDU que cet avis avait été expédié à la ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et nous fut retransmis le 18 avril dernier;

ATTENDU qu'il importe d'informer l'expéditeur des changements survenus depuis le 1 avril 2006 soit :

1. l'installation de distribution du réseau 13427497-07-01 est maintenant sous la juridiction de la ville d'Estérel;
2. la firme Aquatech est chargée du suivi de l'installation depuis le 1 avril 2006;

Proposé par : André Nadeau

Appuyé par : Ronald Kulisek

IL EST RÉSOLU,

DE MANDATER monsieur Frédéric Prescott, directeur général, pour agir à titre de responsable de cet installation de distribution.

D'INFORMER le Ministère des faits nouveaux survenus dans ce dossier depuis le 1 avril 2006.

16.0 Dépôt de document.

16.1 Lettre d'un citoyen.

Résolution no : 2006-04-110

Levée de l'assemblée

Proposé par : André Nadeau

Appuyé par : Jean-Pierre Nepveu

IL EST RÉSOLU,

DE LEVER l'assemblée

Je, Frédéric Prescott directeur général de la ville d'Estérel, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour chacune des résolutions à caractère financier de la présente séance sauf si il est spécifiquement fait mention d'une ou de plusieurs conditions requises pour leur entrée en vigueur.

ANDRÉ NADEAU, MAIRE

FRÉDÉRIC PRESCOTT, DIRECTEUR GÉNÉRAL